

## SENZO ASSURANCE BY SENZO CONSEIL

19 AOÛT 2021

“

### La garantie décennale

- Elle permet de couvrir les dommages de votre bien pendant sa construction et à compter du PV de réception des travaux pour une durée de 10 ans.
- Toutes les entreprises ayant une activité de construction ont l'obligation d'adhérer à l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale
- Il est important de faire attention avec la sous-traitance car si l'activité est incluse dans vos factures,

**POUR TOUTE ÉTUDE OU ACCOMPAGNEMENT, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER SÉBASTIEN BARBEY**

”



Nos Agences :

SENZO CONSEIL MONTPELLIER / SENZO CONSEIL NIMES / SENZO CONSEIL MARSEILLE /  
SENZO CONSEIL PARIS / SENZO CONSEIL LYON / SENZO CONSEIL TOULOUSE

04 67 65 22 94 - Email : [contact@senzo-conseil.fr](mailto:contact@senzo-conseil.fr) - Site web : [www.senzo-conseil.fr](http://www.senzo-conseil.fr)